



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 20 septembre 2017 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 04.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2017
201709-200** 1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 10.1, 10.2, 10.3, 10.4 et 10.5, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2017

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2017 et des séances extraordinaires du 14 août et du 6 septembre 2017

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 14 septembre 2017

3.2 Liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

3.3 Dépôts des états financiers comparatifs au 31 août 2017

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Entériner la remise de la plaque en bronze du monument funéraire de Joseph Versailles à la famille
- 4.2 Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques 2017
- 4.3 Émission d'obligations par appel d'offres public – concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 300 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} novembre 2017
- 4.4 Dérogations mineures pour l'immeuble situé au 245, avenue de la Grande-Allée, connu et désigné comme étant le lot 1 251 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.5 Adoption du budget pour la planification des festivités entourant la réouverture du Centre récréatif Édouard-Rivet

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - règlement 58-2016-2 – Règlement modifiant le règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* pour créer les zones I.24 et I.25 à partir de la zone I.07 et pour enlever le nombre maximum de logements autorisés pour la zone CV.01

6 CONTRATS

- 6.1 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet TP-ST-2014-21 – Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée – 77 184,01 \$ taxes incluses
- 6.2 Rejet des soumissions pour le projet TPST 2017-03T – Fourniture et aménagement de platebandes
- 6.3 Octroi à l'entreprise Centre Agricole JLD inc. pour la fourniture d'un (1) tracteur à trottoir 2017 – Projet TP-ST 2017-15A – 81 531,07 \$
- 6.4 Affectation d'une somme supplémentaire de 500 000 \$ au projet TPST-2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et autorisation de dépenses supplémentaires relatives à des ententes intervenues avec le Canadien National et Bell Canada dans le cadre de ce projet pour des montants respectifs de 281 992,96 \$ et de 23 111,18 \$
- 6.5 Contrat de services professionnels à la firme Efel experts-conseils pour la reconstruction d'une partie de la rue Victoria et de l'avenue Laurendeau – Projet TPST 2017-10 – 73 584 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination permanente de monsieur Nicolas Dziasko à titre de chargé de projets à la direction générale
- 7.2 Nomination de monsieur Serge Bordeleau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisé « A », groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 11 septembre 2017
- 7.3 Nomination de madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté, pour exercer les fonctions de directrice générale adjointe du 7 au 15 octobre inclusivement

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande d'aide financière des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du jour du Souvenir – 1 150 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 Entérinement de l'engagement de la Ville de Montréal-Est auprès d'Hydro-Québec à remplir les formulaires pour la demande d'enlèvement complet de la ligne d'Hydro électrique sur l'avenue Durocher entre Prince-Albert et Notre-Dame pour la déplacer vers la rue Notre-Dame
- 10.2 Entente entre 9346-5508 Québec inc. et Groupe C. Laganière (1995) inc., d'une part et la Ville de Montréal-Est d'autre part à titre de contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 10.3 Entente relative au versement par 9346-5508 Québec inc. à la Ville de Montréal-Est d'une redevance pour chaque tonne de sols revalorisés ou confinés sur leur site de Montréal-Est
- 10.4 Mandat à la firme Bélanger Sauvé pour entreprendre tous les recours judiciaires utiles afin que l'immeuble situé au 459, avenue de la Grande-Allée se conforme aux règlements de la Ville de Montréal-Est
- 10.5 Option d'achat – prolongement de l'avenue Gamble entre la rue Sherbrooke et le boulevard Métropolitain

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2017 tel qu'amendé par l'ajout des points 10.1, 10.2, 10.3, 10.4 et 10.5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 AOÛT ET 6 SEPTEMBRE 2017

201709-201 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2017 et des séances extraordinaires du 14 août et 6 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013) AU 14 SEPTEMBRE 2017

201709-202 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 14 septembre 2017.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201709-203 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2017

201709-204 3.3

La trésorière dépose, séance tenante, l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2107.

RAPPORT DES SERVICES 4

ENTÉRINER LA REMISE DE LA PLAQUE EN BRONZE DU MONUMENT FUNÉRAIRE DE JOSEPH VERSAILLES À LA FAMILLE

201709-205 4.1

Considérant que la plaque en bronze du monument funéraire de Joseph Versailles avait été volée au cimetière Notre-Dame-des-Neiges en 2002, et avait été retrouvée en 2015;

Considérant que la famille Versailles avait remplacé la plaque en bronze par une plaque en granit, à la suite du vol;

Considérant que la famille Versailles avait fait don à la Ville de Montréal-Est de la plaque de bronze lorsqu'elle a été retrouvée;

Considérant que la famille Versailles a finalement décidé de remettre la plaque en bronze à sa place initiale, et demande à la Ville de Montréal-Est de la redonner.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la remise de la plaque en bronze du monument funéraire de Joseph Versailles à la famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2017

201709-206

4.2

Considérant que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Considérant l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMATION, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION ET CULTURE;

Considérant que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Considérant que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De proclamer la semaine du 21 au 28 octobre 2017 « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 300 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 1^{ER} NOVEMBRE 2017

201709-207

4.3

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 300 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} novembre 2017, réparti comme suit :

- Règlement numéro 45-2015 – *Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant, d'un montant de 5 300 000 \$.*

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 45-2015, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessus, financé par obligations qui seront émises, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} novembre 2017;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à

l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles
13120, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1A 3W2

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 45-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1^{er} novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 245, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 786 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201709-208

4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 245, avenue de la Grande-Allée, connu et désigné comme étant le lot 1 251 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à l'effet de :

- Permettre une marge latérale de 1.65 m pour le bâtiment principal au lieu de 2 m;
- Ne pas accorder de dérogation pour permettre une marge de 0.12 m au lieu de 0.3 m pour la remise située en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU BUDGET POUR LA PLANIFICATION DES FESTIVITÉS ENTOURANT LA RÉOUVERTURE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

201709-209

4.5

Considérant que les cérémonies de réouverture du Centre récréatif Édouard-Rivet se tiendront les 16 et 17 décembre 2017;

Considérant les sommes importantes investies dans la rénovation du bâtiment;

Considérant qu'il faudrait en profiter pour inviter la population à venir se réappropriier les lieux;

Considérant que le conseil désirerait souligner l'événement de façon spéciale et mémorable;

Considérant que la direction des communications de la culture et de la communauté a préparé trois différents scénarios pour cet événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'affecter la somme de 55 000 \$ à partir des disponibilités du surplus non autrement affectés de la Ville aux fins de l'organisation des activités d'inauguration du nouveau CRER suivantes :

Activités	Budget
Agent de sécurité (4 pers. x 12 h à 20 h)	1 350 \$
Banderoles, bannières, airmen	2 000 \$
Clowns (2 jours x 13 h à 16 h)	1 200 \$

Cocktail dinatoire des entreprises (bière, vin) 100 pers.	7 000 \$
Cours à l'essai *	2 136 \$
Dépliant pour l'annonce de l'ouverture (2100)	1 000 \$
Articles souvenir / inauguration et nouveau logo	21 000 \$
Invitations entreprises	125 \$
Les Anciens Canadiens / Humour / Vedettes	5 000 \$
Maquillage	1 600 \$
Mario Lirette	2 000 \$
Mascottes + Aime-Est (1 à 4)	1 000 \$
Nomination de salles ou objets (affiches)	500 \$
Nourriture (prix des années '60)	2 500 \$
Repas bénévoles	600 \$
Divers (ciseaux, rubans, plantes, fleurs, ballons, etc.)	1 000 \$
Tablettes (1 ou 2)	1 500 \$
Autres (incluant un tirage de cours au CRER pour la saison d'hiver 2018)	3 489 \$
TOTAL	55 000 \$

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Yan Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR CRÉER LES ZONES I.24 ET I.25 À PARTIR DE LA ZONE I.07 ET POUR ENLEVER LE NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS AUTORISÉS POUR LA ZONE CV.01

201709-210

5.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* pour créer les zones I.24 et I.25 à partir de la zone I.07 et pour enlever le nombre maximum de logements autorisés pour la zone CV.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST-2014-21 – RECONSTRUCTION DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE

201709-211

6.1

Considérant que le contrat pour la reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée a été accordé à l'entreprise TGA Montréal inc. lors de la séance du 22 avril 2015 (résolution 201504-080);

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST-2014-21 – Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée, les travaux sont complétés;

Considérant que les travaux de correction nécessaires ont été effectués depuis la réception provisoire;

Considérant que l'entreprise TGA Montréal agit maintenant sous le nom de Construction Aqui inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Construction Aqui inc. (anciennement Groupe TGA Montréal inc.) toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé dans le cadre du projet TP-ST 2014-21 – Reconstruction des avenues Dubé et Grande-Allée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TPST 2017-03T – FOURNITURE ET AMÉNAGEMENT DE PLATEBANDES

201709-212 6.2

Considérant que la Ville a publié un appel d'offres sur invitations pour le projet TPST 2017-03T – Fourniture et aménagement de platebandes;

Considérant que six (6) entreprises ont été invitées et qu'une seule soumission a été déposée à la suite du processus d'appel d'offres;

Considérant que le prix soumis est nettement supérieur au budget disponible, soit ± 32 000 \$ taxes incluses;

Considérant que malgré qu'il soit possible pour la Ville de Montréal-Est de renégocier un prix avec le seul soumissionnaire, la proposition obtenue demeure supérieure à l'estimation budgétaire;

Considérant que de meilleurs prix seraient possibles si l'appel d'offres avait lieu au printemps et aiderait à revoir certaines conditions de livrable prévues à l'appel d'offres;

Considérant que l'agglomération de Montréal confirme que les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet seront disponibles en 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres pour le projet TPST 2017-03T – Fourniture et aménagement de platebandes et d'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à retourner en appel d'offres public ou sur invitation pour l'aménagement des fosses sur la rue Notre-Dame au printemps 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI À L'ENTREPRISE CENTRE AGRICOLE JLD INC. POUR LA FOURNITURE D'UN (1) TRACTEUR À TROTTOIR 2017 - PROJET TP-ST 2017-15A - 81 531,07 \$

201709-213 6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2017-15A – Contrat pour la fourniture d'un (1) tracteur à trottoir 2017, la Ville a procédé à un appel d'offres public;

Considérant que cette acquisition de l'équipement était prévue au PTI-2017 pour la dernière acquisition d'équipements en 2017;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission et qu'après analyse, celle-ci est jugée conforme, soit :

- Centre Agricole JLD inc. pour un montant de 81 531,07 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-ST 2017-15A – Contrat pour la fourniture d'un (1) tracteur à trottoir 2017 au fournisseur Centre Agricole JLD inc. Pour un montant de 81 531,07 \$ taxes incluses;

De financer ladite somme par le fonds de roulement, laquelle sera remboursée sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION D'UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 500 000 \$ AU PROJET TPST-2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN ET

AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À DES ENTENTES INTERVENUES AVEC LE CANADIEN NATIONAL ET BELL CANADA DANS LE CADRE DE CE PROJET POUR DES MONTANTS RESPECTIFS DE 281 992,96 \$ ET DE 23 111,18 \$

201709-214

6.4

Considérant que des travaux, des interventions et des assistances techniques ont été nécessaires dans le cadre du projet TPST-2014-06 – Réaménagement de l'intersection de l'avenue Marien et du boulevard métropolitain auprès des partenaires publics et consultants au dossier;

Considérant que les coûts basés sur les ententes avec les partenaires publics étaient basés sur des estimations;

Considérant que les ajouts nécessaires de ces travaux et interventions ont été de natures imprévisibles et hors du contrôle de la Ville;

Considérant qu'après obtention des coûts réels ces travaux ont été jugés nécessaires et conformes aux besoins du projet;

Considérant que les dépassements sont principalement dus à :

1. L'ajout de partenaires non prévisibles :
 - Électricien
 - Vidéotron
 - Rogers Communications
 - Arpenteurs
 - Notaire
 - Hydro-Québec
2. Les dépassements significatifs des montants des ententes déjà accordées avec les partenaires municipaux, soit :
 - Canadien National
 - Bell Canada

Considérant qu'à ce jour, certains autres partenaires publics dans ce dossier procéderont à l'émission de facturation finale qui pourraient être supérieures, mais justifiées, aux ententes établies;

Considérant que la somme à prévoir en sus au règlement d'emprunt 56-2016 serait de l'ordre de :

Description :	Montant	Commentaires
1. Dépassement des engagements à ce jour	135 000 \$	Prévisionnel
2. Dépassement de l'entente avec Canadien National	281 992,96 \$	Autorisation
3. Dépassement de l'entente avec Bell Canada	23 111,18 \$	Autorisation
4. Provisions pour autres dépassements	59 895,86 \$	Prévisionnel
Total :	500 000 \$	

Considérant que cette somme de 500 000 \$ taxes incluses pourrait être prise au surplus non autrement affecté et couvrirait l'ensemble des dépenses;

Considérant que, dans le cadre de la résolution 201704-078, l'affectation de la somme de 113 122,82 \$ a été puisée à même des surplus anticipés aux contingences dans le cadre du projet TPST-2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain qui ne se sont pas matérialisés.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'affecter une somme supplémentaire de 500 000 \$ au projet TPST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain qui à partir des disponibilités du surplus non autrement affecté afin notamment de combler le déficit de 113 122,82 \$, puisque le total des coûts projetés des travaux de contingence ont utilisé l'enveloppe totale du contrat accordé;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 281 992,96 \$ dans le cadre de l'entente intervenue entre le Canadien National et la Ville de Montréal-Est (résolution 201512-318);

D'autoriser une dépense supplémentaire de 23 111,18 \$ dans le cadre de l'entente intervenue entre Bell Canada et la Ville de Montréal-Est (résolution 201511-276).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME EFEL EXPERTS-CONSEILS POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA ET DE L'AVENUE LAURENDEAU - PROJET TPST 2017-10 - 73 584 \$ TAXES INCLUSES

201709-215

6.5

Considérant que dans le cadre du projet TPST - 2017 - 10 – Reconstruction d'une partie de la rue Victoria et de l'avenue Laurendeau, la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels;

Considérant que cinq (5) firmes ont déposé une soumission, soit :

- Equiluqs inc.;
- Beaudoin Hurens inc.;
- Efel Experts-conseils;
- Dubé Beaudry et associés Experts-Conseils inc.;
- Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.);

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation deux (2) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- Beaudoin Hurens inc., pour un montant de 77 033,25 \$, taxes incluses;
- Efel Experts-Conseils, pour un montant de 73 584,00 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TPST- 2017 - 10 – Reconstruction d'une partie de la rue Victoria et de l'avenue Laurendeau à la firme Efel Experts-Conseils pour un montant de 73 584 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

201709-216

7.1

Considérant l'embauche de monsieur Nicolas Dziasko à titre de professionnel en urbanisme le 9 juin 2014 pour une période de deux ans;

Considérant la résolution 201607-201 confirmant l'embauche de monsieur Nicolas Dziasko à titre de chargé de projets pour la période du 10 juin 2016 au 24 mars 2017 et que cette entente a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2018 (201612-330);

Considérant que le poste de chargé de projets permet de coordonner, sous la responsabilité de la directrice générale, différents dossiers qui impliquent plus d'une direction;

Considérant que l'apport de monsieur Dziasko depuis sa nomination à ce poste démontre que l'ajout d'un tel poste dans notre organisation permet une coordination et une gestion améliorée de plusieurs dossiers;

Considérant l'intérêt de monsieur Nicolas Dziasko d'occuper cette fonction de façon permanente en respect avec la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la ville de Montréal-Est;

Considérant qu'une échelle salariale pour la fonction de chargé de projets sera intégrée à l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer permanent, sans période probatoire, monsieur Nicolas Dziasko à titre de chargé de projets à la direction générale. Monsieur Dziasko sera assujéti à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur. L'ancienneté générale reconnue à monsieur Nicolas Dziasko sera le 9 juin 2014. Monsieur Dziasko conservera le salaire actuel jusqu'au 1^{er} janvier 2018 et il accumulera de nouvelles banques de congés à compter du 1^{er} mai 2018. Cette nomination est conditionnelle à une analyse de crédit et un certificat de bonne conduite. Monsieur Dziasko devra également subir un examen médical jugé satisfaisant;

De remplacer l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est par l'annexe A suivante :

ANNEXE A - Grille des échelles salariales

Nom / Fonction	échelle 2016					échelle 2017				
	augmentation 2 %					augmentation 2 %				
	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5
Direction générale	123 240 \$	128 786 \$	134 581 \$	140 637 \$	146 966 \$	125 705 \$	131 362 \$	137 273 \$	143 450 \$	149 905 \$
Direction des services administratifs et informatique	101 629 \$	106 203 \$	110 983 \$	115 977 \$	121 195 \$	103 662 \$	108 327 \$	113 203 \$	118 297 \$	123 619 \$
Direction des travaux publics et services techniques	101 629 \$	106 203 \$	110 983 \$	115 977 \$	121 195 \$	103 662 \$	108 327 \$	113 203 \$	118 297 \$	123 619 \$
Direction du greffe et urbanisme	90 309 \$	94 373 \$	98 620 \$	103 058 \$	107 695 \$	92 115 \$	96 260 \$	100 592 \$	105 119 \$	109 849 \$
Directrice communication, culture et communauté	84 138 \$	87 925 \$	91 882 \$	96 016 \$	100 337 \$	85 821 \$	89 684 \$	93 720 \$	97 936 \$	102 344 \$
Contremaître en chef	72 611 \$	75 877 \$	79 292 \$	82 861 \$	86 589 \$	74 063 \$	77 395 \$	80 878 \$	84 518 \$	88 321 \$
Agent-Conseil en ressources humaines	71 437 \$	74 652 \$	78 010 \$	81 522 \$	85 190 \$	72 866 \$	76 145 \$	79 570 \$	83 152 \$	86 894 \$
Trésorier adjoint	71 437 \$	74 652 \$	78 010 \$	81 522 \$	85 190 \$	72 866 \$	76 145 \$	79 570 \$	83 152 \$	86 894 \$
Chargé de projets	68 394 \$	71 472 \$	74 688 \$	78 049 \$	81 561 \$	69 762 \$	72 901 \$	76 182 \$	79 610 \$	83 192 \$
Contremaître-adjoint	65 351 \$	68 292 \$	71 364 \$	74 576 \$	77 932 \$	66 658 \$	69 658 \$	72 791 \$	76 068 \$	79 491 \$

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Yan Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR SERGE BORDELEAU À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « A », GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 11 SEPTEMBRE 2017

201709-217

7.2

Considérant le départ à la retraite de monsieur Jean-René Lamarche le 1^{er} mai 2017;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A » du 30 mai au 12 juin 2017;

Considérant que, à la suite de cet affichage, sept employés permanents et deux employés auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols-bleus, le poste revient à monsieur Serge Bordeleau puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature. Monsieur Serge Bordeleau a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui a débuté le 11 septembre 2017 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer monsieur Serge Bordeleau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols-bleus, et ce, à compter du 11 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA, DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DU 7 AU 15 OCTOBRE 2017 INCLUSIVEMENT

201709-218

7.3

Considérant les vacances prévues de madame Josée Guy, directrice générale, pour la période du 7 au 15 octobre 2017 inclusivement;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une personne responsable afin qu'elle agisse à titre de directrice générale adjointe durant son absence.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté, pour exercer les fonctions de directrice générale adjointe du 7 au 15 octobre inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS 8

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR

201709-219 8.1

Considérant que nous avons reçu une lettre des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation dans le but de les aider à organiser les cérémonies du jour du Souvenir;

Considérant que plus de 300 cadets seront présents et qu'ils devront être nourris (900 \$);

Considérant qu'il faut également payer un joueur de cornemuse (175 \$);

Considérant que la Légion achète la couronne de fleurs (contribution de la Ville à la campagne du coquelicot (75 \$));

Considérant que ces cérémonies se tiendront le 11 novembre prochain.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner 1 150 \$, afin d'aider à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRES NOUVELLES 10

ENTÉRINEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC À REMPLIR LES FORMULAIRES POUR LA DEMANDE D'ENLÈVEMENT COMPLET DE LA LIGNE D'HYDRO ÉLECTRIQUE SUR L'AVENUE DUROCHER ENTRE PRINCE-ALBERT ET NOTRE-DAME POUR LA DÉPLACER VERS LA RUE NOTRE-DAME

201709-220 10.1

Considérant que l'entreprise Usines Giant inc. située au 40, avenue Lesage à Montréal-Est a fait une demande le 11 août 2016 pour l'acquisition d'une partie de l'avenue Durocher entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert afin d'agrandir son bâtiment actuel;

Considérant que ce projet d'agrandissement permettrait à cette industrie sise à Montréal-Est d'accroître sa production, son expansion et surtout de créer des emplois au sein de la communauté montréalaise;

Considérant que pour effectuer l'acquisition, il s'avère nécessaire de faire l'enlèvement complet de la ligne électrique présente sur l'avenue Durocher pour la déplacer vers la rue Notre-Dame;

Considérant que la Ville doit faire une demande de service à Hydro-Québec dans le cadre de l'entente HQD et UMQ tel que prévu au thème 4 « déplacement de réseau » item E.23-18;

Considérant que les coûts préliminaires d'un tel déplacement peuvent représenter près de 325 000 \$ et qu'Hydro-Québec assumerait près de 50 % de ces coûts dans la cadre de cette entente;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'entreprise Usines Giant inc. et de la Ville de Montréal-Est que la demande de service soit entreprise par cette dernière;

Considérant que des travaux de réparation du toit sont actuellement en cours sur l'immeuble et que des opérations par Hydro-Québec sont nécessaires pour la réalisation de ces travaux;

Considérant que l'entreprise Usines Giant Inc. a déposé une lettre à la Ville confirmant l'engagement de rembourser les frais encourus par la Ville;

Considérant qu'Hydro-Québec a accepté de débiter ces travaux sur l'engagement de la Ville de Montréal-Est à remplir les formulaires pour la demande d'enlèvement complet de la ligne électrique présente sur l'avenue Durocher pour la déplacer vers la rue Notre-Dame et qu'une lettre a été transmise à Hydro-Québec le 20 septembre 2017 à cet effet;

Considérant que l'entreprise Usines Giant inc. s'engage à assumer l'entièreté des frais reliés à ce déplacement par Hydro-Québec et à déposer un cautionnement d'un montant de 150 000 \$ sous forme de chèque visé ou de lettre de garantie bancaire;

Considérant qu'une entente devra être conclue avec l'entreprise Usines Giant inc. pour la vente de l'avenue Durocher et que celle-ci comprendra les frais rattachés au déplacement de la ligne électrique par Hydro-Québec.

Il est proposé par,
Appuyé par

Et résolu

D'entériner l'engagement de la Ville de Montréal-Est auprès d'Hydro-Québec à remplir les formulaires pour la demande d'enlèvement complet de la ligne électrique sur l'avenue Durocher entre Prince-Albert et Notre-Dame pour la déplacer vers la rue Notre-Dame;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès d'Hydro-Québec dans le cadre de la demande de service pour l'enlèvement et le déplacement de la ligne électrique présente sur l'avenue Durocher entre les rues Prince-Albert et Notre-Dame vers la rue Notre-Dame, le tout selon les modalités d'entente HQD et UMQ et à signer tous les documents relatifs à ces démarches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTE ENTRE 9346-5508 QUÉBEC INC. ET GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC., D'UNE PART ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST D'AUTRE PART À TITRE DE CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

201709-221

10.2

Considérant que le l'acheteur éventuel du lot 1 251 075 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, souhaite le subdiviser.

Considérant que pour se faire, celui-ci doit s'acquitter d'une contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Considérant que conformément au règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, la Ville peut opter pour une contribution sous forme de terrain, d'argent ou d'une combinaison des deux.

Considérant l'offre faite par 9346-5508 QUÉBEC INC., et GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC. dans le cadre du projet d'entente relative à la cession d'un parc et à son aménagement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'entente entre 9346-5508 QUÉBEC INC., et GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC., d'une part et la ville de Montréal-Est, d'autre part relative à la cession et à l'aménagement d'un parc à titre de contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT PAR 9346-5508 QUÉBEC INC. À LA VILLE D'UNE REDEVANCE POUR CHAQUE TONNE DE SOLS REVALORISÉS OU CONFINÉS SUR LEUR SITE DE MONTRÉAL-EST

201709-222

10.3

Considérant que 9346-5508 QUÉBEC INC. offre à la Ville de Montréal-Est une compensation pour chaque tonne métrique de sols revalorisés ou confinés dans leurs futures installations de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente entre 9346-5508 QUÉBEC INC. et la Ville de Montréal-Est relative au versement d'une redevance de 0,75 \$ pour chaque tonne métrique de sols revalorisés ou confinés.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ POUR ENTREPRENDRE TOUS LES RECOURS JUDICIAIRES UTILES AFIN QUE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 459, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE SE CONFORME AUX RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201709-223

10.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l. afin d'instituer les procédures judiciaires nécessaires contre tout propriétaire, locataire ou occupant de l'immeuble situé au 459, avenue de la Grande-Allée, et ce, afin d'assurer le respect de la réglementation municipale applicable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPTION D'ACHAT – PROLONGEMENT DE L'AVENUE GAMBLE ENTRE LA RUE SHERBROOKE ET LE BOULEVARD MÉTROPOLITAIN

201709-224

10.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite sécuriser une emprise suffisante pour un éventuel prolongement de l'avenue Gamble entre la rue Sherbrooke et le boulevard Métropolitain;

Considérant l'option d'achat consenti par Shell.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'option d'achat consentie par Shell Canada limitée à la ville de Montréal-Est pour une bande de terrain d'une largeur variant de 2,0 à 4,5 mètres (l'« Immeuble ») située sur l'actuelle propriété de Shell, le tout tel que plus amplement décrit dans l'entente.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette option d'achat au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201709-225

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier